

# **Comment choisir ses examens à la session de rattrapage ?**

26 juin 2013

# **Vous devez passer la session de rattrapage**

- **Raisons**

- Moyenne annuelle  $<10/20$
- Note éliminatoire à une ou plusieurs épreuves
- Les deux

- **ATTENTION:** la note de TP est intégrée à la note de l'UE

- Ne regardez que la note GLOBALE de l'UE pour décider vos rattrapages
- Vous conservez votre note de TP de la 1ere session

# GRANDS PRINCIPES

- Pour toutes les **UE  $\geq 10/20$  = validées**, pas la peine d'y aller (vous n'êtes pas attendu)
- Pour toutes les **UE  $< 7/20$  = obligation** d'aller à la session de rattrapage de cette (ou ces) épreuve(s)
- Pour les notes **entre 7 et 10/20 d'un semestre non validé = vous devez décider** si vous y aller ou non. Vous serez attendus (inscrits sur la liste) dans tous les cas.

## *Analogie avec oral du BAC*

- ***Vous vous présentez à l'épreuve*** = votre note de la session de rattrapage écrase la note de 1<sup>ère</sup> session
- ***Vous ne vous présentez pas*** = vous conservez votre note de 1<sup>ère</sup> session

# Cas particulier UE avec ECUE

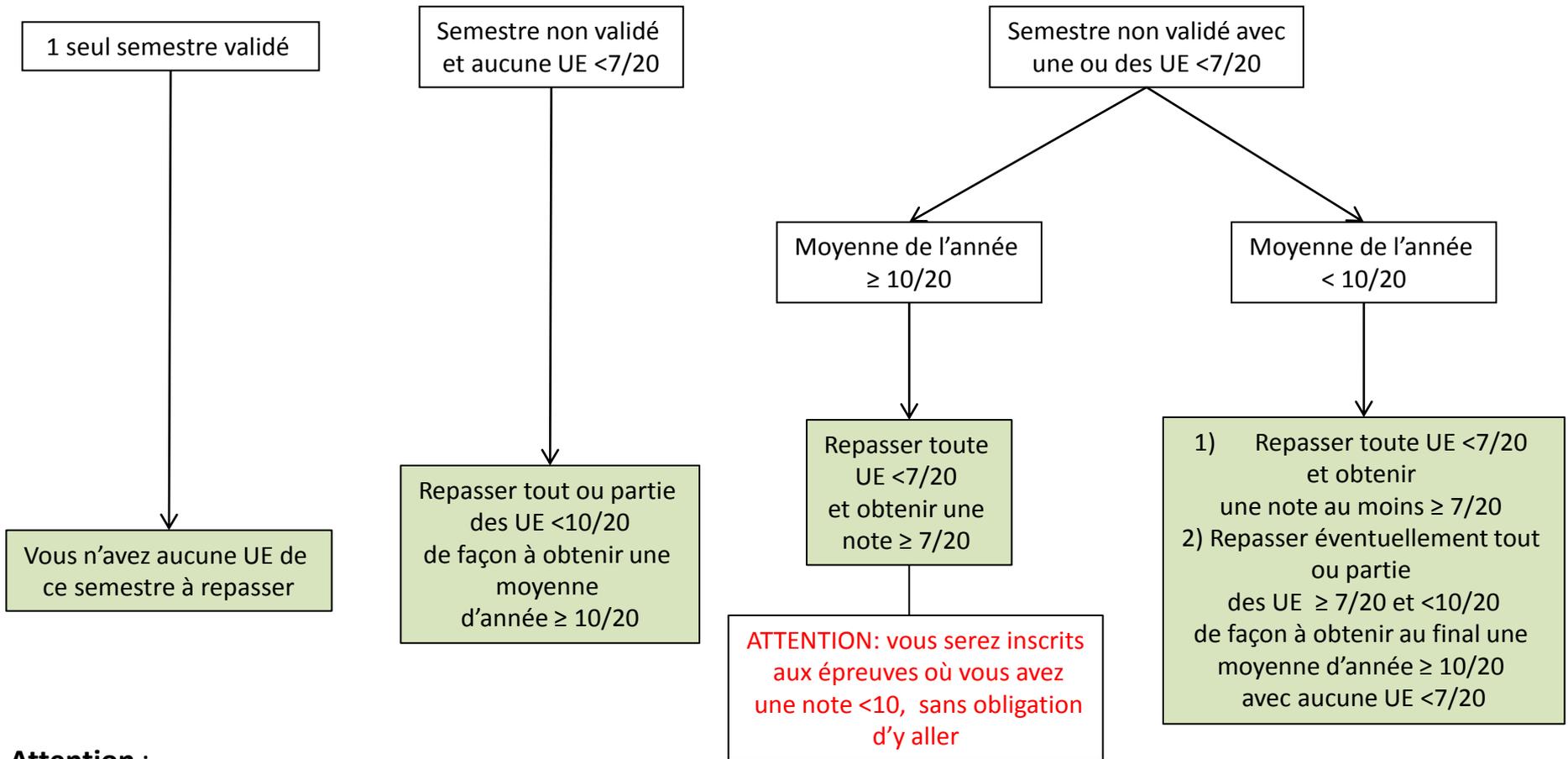
- **UE3.1 : Endocrinologie, Hématologie, Immunologie, Pharmacologie de 3A**
  - Si vous avez une note moyenne de l'UE  $\geq 10/20$  = validée même si vous avez une note  $< 7/20$  à un des ECUE
  - Si vous avez une note UE  $< 7/20$  = obligation de la repasser pour lever la note éliminatoire : choix des ECUE à repasser
  - Si vous avez une note (moyenne de l'UE)  $< 10/20$  sans avoir la moyenne au semestre
    - Chaque ECUE avec note  $\geq 10/20$  = validé = ne pas la repasser
    - Un ou plusieurs ECUE  $< 10/20$  = vous devez choisir quel ECUE repasser (ou pas)

- **LISTE DES ETUDIANTS ATTENDUS à une épreuve**

- Vous êtes inscrit automatiquement à toutes les épreuves avec une note  $< 10/20$ , mais cela ne signifie pas que vous DEVEZ y aller
- Vous devez CHOISIR !

**Question posée en amphi:** Est-ce que les UE portant le même numéro (par exemple 5A et 5b) se compensent ? NON

## Aide au choix de passage d'UE en session de rattrapage : ce qu'il faut faire **a minima** pour valider ses examens



### Attention :

- La session de rattrapage concerne uniquement les épreuves théoriques : pas de session de rattrapage possible pour les épreuves de TP sauf décision contraire du jury d'UE qui peut exceptionnellement autoriser un étudiant à repasser ses TP.
- Pour les UE comportant des Eléments Constitutifs d'UE = ECUE (3<sup>ème</sup> année) : un ECUE avec note  $\geq 10/20$  en 1<sup>ère</sup> session est acquis : vous ne pouvez pas repasser son épreuve (vous ne pouvez repasser que les ECUE < 10/20).
- Vous pouvez également souhaiter repasser des UE < 10/20 pour valider un semestre ou une UE en prévision d'un redoublement

**Dans tous les cas, reportez-vous aux Modalités de Contrôle de Connaissances.**